



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 25 avril à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. VOGLIMACCI
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 avril 2016

Délibération N°2016/135

Avenant à la délibération N°2016/56.

Création d'un Groupement de commandes entre la Ville d'Ajaccio, la CAPA et certaines communes membres adhérentes pour la location de fournitures dans le cadre du Carnaval d'Ajaccio 2016

M. le maire expose à l'assemblée :

La délibération 2016-56 relative à la création d'un groupement de commandes entre la Ville d'Ajaccio, la CAPA et certaines communes membres adhérentes pour la location de fournitures dans le cadre du Carnaval d'Ajaccio 2016 est modifiée comme suit :

Montage et participation financière de la CAPA et des communes de la CAPA

Les communes participeront aux défilés du Carnaval, par le biais de leurs associations et par la mise en place de chars Carnavalesques participant aux Corsos. L'ensemble de ces décors et chars feront l'objet de la passation d'un marché public.

Le coût global de ces commandes comprend :

- la location de décors et plateformes
- la location de plateformes

Les communes et la CAPA rembourseront à la Ville d'Ajaccio la part des commandes leur incombant.

Le prix des commandes de chaque commune est estimé à 2 500 € HT environ, réparti comme suit :

- Commune de Peri : environ 2 500 € HT
- Commune de Tavaco : environ 2 500 € HT
- Commune de Villanova : environ 2 500 € HT
- Commune d'Afa : environ 2 500 € HT
- Commune d'Alata : environ 1 250 € HT
- Commune d'Appieto : environ 1 250 € HT
- Commune de Cuttoli : environ 2 500 € HT
- CAPA: environ 500 € HT

Soit un total d'environ 15 500 € HT

Les communes et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien rembourseront à la Ville d'Ajaccio la part des commandes susmentionnées leur incombant.

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pourra attribuer aux communes, qui en font la demande, un fonds de concours dont le montant ne saurait dépasser la moitié du prix de la location des chars et décors.

Considérant l'intérêt pour la Ville de proposer un Carnaval à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser M.le maire à :

- constituer un groupement de commande entre la Ville d'Ajaccio, la CAPA et les communes membres volontaires,
- signer les conventions constitutives de groupement de commande
- signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Christophe Mondoloni, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 avril 2016,

Considérant l'intérêt pour la Ville de proposer un Carnaval à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

M. le maire à :

- constituer un groupement de commande entre la Ville d'Ajaccio, la CAPA et les communes membres volontaires,
- signer les conventions constitutives de groupement de commande
- signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160425-2016_135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2016
Publication : 29/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

